



Aix en Provence

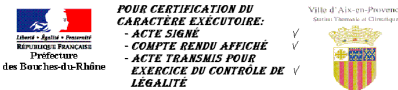
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-347

Séance publique du

29 septembre 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-51625-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LIEES AU HANDICAP - ANNEE 2014

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Laurent DILLINGER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Claude MAINA donne lecture du rapport ci-joint.



12.12

**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction Petite Enfance et Solidarités

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 SEPTEMBRE 2014

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Claude MAINA

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LIEES AU HANDICAP - ANNEE 2014- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du soutien apporté par les différentes associations et clubs aux personnes en situation de handicap, la Ville d'Aix-en-Provence apporte sa contribution sous forme de subventions de fonctionnement et exceptionnelles.

Ces dotations participent à la continuité des actions menées tout au long de l'année.

Afin de maintenir ces activités, je vous propose d'octroyer à chaque association ou club listé en annexe les subventions suivantes.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à ces associations les subventions de fonctionnement ou exceptionnelles pour l'année 2014, telles que présentées dans le tableau ci-après,
- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de (22 100,00 €) Vingt deux mille cent Euros a été validée le 8 septembre 2014 et sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire **92521 6574 1777 (Aide sociale aux personnes handicapées, subventions de fonctionnement)** qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-347 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LIEES AU  
HANDICAP - ANNEE 2014-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



Aix en Provence  
LA VILLE

Direction Générale Adjointe des Services

Qualité de Vie

Direction Petite Enfance & Solidarités

Mission Solidarités Handicap

## AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2014

Ligne budgétaire : 92521 6574 1777

N° Tiers	Noms Associations	2 012	2013	Proposition 2014	Convention	Objet
9198	APF – Association des Paralysés de France	1 500,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	néant	Mouvement pour le soutien, la défense et l'insertion des personnes en situation de handicap moteur
9235	AFM – Association française contre les Myopathies	800,00 €	800,00 €	800,00 €	néant	Promouvoir la recherche médicale sur les dystrophies musculaires ou myopathies
10385	Club Handisport Aixois	1 980,00 €	1 980,00 €	2 000,00 €	Avenant n°1	Développer et favoriser les APS, la compétition et les loisirs pour les personnes handicapées physiques et sensorielles.
22839	Equus	1 700,00 €	1 700,00 €	1 500,00 €	néant	Dispenser des séances de thérapie avec le cheval et des cours d'équitation
31789	Union provençale des aveugles – Les Cannes Blanches	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	néant	Aide et entraide sous toutes les formes aux victimes de la cécité jeunes ou âgées.
42127	C.R.E.E.D.A.T. / C.I.C.A.T	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	néant	Étude et défense des intérêts généraux des personnes handicapées. Informer et renseigner les personnes handicapées et leurs familles.
42129	3A – Animation Activités Adaptées	2 900,00 €	0,00 €	2 000,00 €	néant	Pratique d'activités physiques et de bien être pour l'épanouissement de tout individu (Personnes handicapés, valide et avancées en ages).
43528	Aviation sans frontières	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	néant	Découverte aéronautique à des enfants handicapés moteur ou mental, malades ou défavorisés socialement
45817	Accès Culture	7 300,00 €	7 300,00 €	7 000,00 €	néant	Favoriser l'accessibilité à la culture pour les personnes handicapées
48971	Fédération Nationale des Laryngectomisés	0,00 €	300,00 €	300,00 €	néant	Entraide des anciens et des nouveaux opérés laryngectomisés (ablation du larynx).
66595	Handy Flying	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	néant	Proposer aux personnes handicapées un baptême de l'air et former des pilotes handicapés des membres inférieurs.
TOTAL :		22 680,00 €	21 580,00 €	22 100,00 €		

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION ANNUELLE  
D'OBJECTIFS**  
entre  
**LA COMMUNE d'AIX-EN-PROVENCE**  
et  
**L'ASSOCIATION «CLUB HANDISPORT AIXOIS »**  
  
ANNEE 2014

Il est établi une convention d'objectifs entre :

**La Commune d'Aix-en-Provence**

ci-après désignée « la Ville » , représentée par : Madame Maryse JOISSAINS-MASSINI Maire ou Monsieur Claude MAINA Conseiller Municipal Délégué à la politique en faveur des handicapés

agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n° [REDACTED] du [REDACTED] Septembre 2014

d'une part

et

**L'Association « CLUB HANDISPORT AIXOIS »** dont le siège social est sis École des Floralties, Avenue du club hippique 13090 Aix-en-Provence  
N° Siret/ Siren : 513 046 458 00016

ci-après désignée « l'Association », représentée par : Mr Charles WEISS dûment habilité par décision du Conseil d'Administration.

d'autre part

**PREAMBULE**

La Ville d'Aix-en-Provence a :

- Par délibération n° [REDACTED] du [REDACTED] 2014, adopté une convention annuelle d'objectifs entre la Ville et l'Association « Club Handisport Aixois » afin d'allouer à cette dernière une subvention annuelle de 52 500 € dans le cadre du fonctionnement du club.

Il convient aujourd'hui d'attribuer une subvention supplémentaire de 2 000 € pour les activités sportives et de pleine nature de l'association dans le pays aixois, dans le cadre de la délégation du handicap, portant ainsi le montant global de la subvention au titre de l'année 2014 à la somme totale de 54 500 €.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE I -**

L'article IV intitulé : Moyens accordés par la Ville est modifié ainsi que suit :

« Il convient d'allouer une subvention d'un montant de 2 000 € pour les activités sportives et de pleine nature de l'association dans le pays aixois, qui sera versée en une seule fois après le vote du conseil municipal, la signature et la notification du présent avenant, portant ainsi le montant global de la subvention au titre de l'année 2014 à la somme totale de 54 500 €.

#### **ARTICLE II**

Toutes les autres clauses de la convention annuelle d'objectifs établie entre la Ville et l'Association demeurent inchangées

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour l'Association

Le Président

Pour la Commune d'Aix-en-Provence,

par délégation Claude MAINA

élu délégué

En vertu de l'arrêté N° A-2014-527  
du 15 mai 2014